

DE LA MISSION PROSPECTIVE A LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Décembre 2006 – Mars 2008
Juin 2008 – Mars 2011...





LA PROSPECTIVE



Son but n'est pas de

- **régler la question des moyens**

Mais, de

- **se poser la question des finalités**
- **déterminer le rôle et la place des établissements dans la cité**

LA QUESTION

**Quelle évolution, quelle organisation des établissements
sont-elles souhaitables et possibles
au sein de l'Enseignement Catholique
du diocèse de Saint Etienne
pour les années futures ?**

L'OBJECTIF FINAL

**PROPOSER AU CODIEC & A LA TUTELLE
DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES
& UN PROGRAMME D' ACTIONS
POUR ASSURER L'AVENIR
DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
DANS LE DIOCESE DE SAINT ETIENNE**

Tout ceci afin de :

- Permettre le débat***
- Infléchir les comportements***
- Préparer les décisions***

UNE DEMARCHE EN 2 TEMPS

1. L'analyse de situation : les constats

Décembre 2006 – Juin 2007

2. L'analyse prospective : scénarios & jeux d'acteurs

Septembre 2007 – Mars 2008

L'ANALYSE PROSPECTIVE

Travail avec un groupe de 23 personnes

- **14 Chefs d'Etablissement**
- **3 Représentants des Tutelles**
- **3 Représentants des organismes de gestion**
- **3 Représentants des parents d'élèves**

Animé par les consultants de *Devenirs*

DE LA PROSPECTIVE À L'ACTION

- **Mars 2008 : présentation des conclusions**
- **Juin 2008 : validation des 15 objectifs par le CODIEC**
- **Septembre 2008 : mise en place des commissions pour mise en œuvre des objectifs**

Mise en œuvre des 15 objectifs opérationnels

Quelques exemples...

Objectif 1 du rapport Devenirs

Constituer des communautés d'établissements

- *Mutualiser les compétences, les savoir-faire et les moyens d'établissements proches*
- *Passer du solitaire au solidaire !*
- *Rechercher les complémentarités dans l'offre de formation et dans les ressources humaines et financières*
- *Maintenir sa spécificité à chaque établissement*
- *Nécessité de coordonner ces communautés*

Objectif 3 du rapport Devenirs

**Implanter 2 lycées polyvalents et un collège
en périphérie**

**Adapter l'offre de formation en collège et en lycée
aux mouvements démographiques constatés**

Mise en œuvre des objectifs 1 & 3

Commission CED

Communauté d'Établissement et Délocalisation

Création de la commission CED :

- Composition
- Méthode
- Communication et retour au CODIEC
- Décisions et exécutions
- Articulations CODIEC / Tutelles / OGEC
- Articulations institutionnelles IA / Rectorat / Municipalités /CG / CR

Objectif atteint à environ 50%

Objectif 5 du rapport Devenirs

Répondre à un besoin pour les moins de 3 ans en créant des crèches

« Répondre à un besoin reconnu des familles en créant des crèches pour les enfants de moins de 3 ans qui ne peuvent plus être pris en compte dans les effectifs scolaires des écoles maternelles. »

Mise en œuvre objectif 5

Commission Petite Enfance

Création de la commission Petite Enfance :

- Composition spécifique
- Découverte d'un univers nouveau avec des experts
- Ecriture d'un projet diocésain de la PE, d'un projet éducatif, d'un référentiel de fonction, d'un règlement intérieur
- Accompagnement des CE et des OGEC pour la création de Pôle PE (avec classe HC)
- Suivi des 17 structures existantes à la rentrée 2010

Objectif atteint à environ 40%

Objectif 7 du rapport Devenirs

**Mettre en place une communication cohérente pour
une identité catholique forte**

*Pour développer une identité forte, renforçant
le sentiment d'appartenance et donnant de
la cohérence.*

Mise en œuvre de l'objectif 7 2 commissions

Commissions communication et commission ATIC

(Accueil de Tous et Identité Chrétienne)

- Création d'un annuaire diocésain
- Création d'un logo identifié pour tous les établissements
- Mise en place d'un rassemblement de l'enseignement supérieur du diocèse
- Mise en place d'une newsletter bimensuelle
- Etude sur un nouveau site internet académique
- Etude des conséquences de l'accueil de tous et préparation d'orientations diocésaines

Objectif atteint à environ 50%

Objectif 6 du rapport Devenirs

Redonner toute son autorité au CODIEC

Redonner au CODIEC une légitimité et une reconnaissance dans les orientations et décisions du Directeur diocésain

Mise en œuvre de l'objectif 6

Fonctionnement par commission et formalisation des décisions

- L'autorité du CODIEC provient de la légitimité de ses débats et décisions, et ensuite de la bonne articulation entre DD et CODIEC
- AG du CODIEC : retour sur les commissions et validation des textes et décisions.
- Communication et affichage
- Dimension académique des décisions (CODIEC/CAEC)

Objectif atteint à environ 60%

Audit de la FNOGEC sur les structures politiques du diocèse

Mise en œuvre de l'objectif 13

- En 2008 : audit de la FNOGEC pour compléter les orientations du rapport Devenirs.
- Restructuration de l'UDOGEC et de son service de gestion (ATOGECE), fusion avec UDOGECE (UDO-GESTION).
- Ajustement du rôle de l'AIECL avec l'UDOGEC et présence au CODIEC
- Articulation UDOGECE et CODIEC : réunions des bureaux
- Meilleure articulation UDOGECE et OGEDECE
- Recrutement d'un permanent UDOGECE

Objectif atteint à environ 75%

Selon Aristote,
la prudence comporte 3 étapes :
le conseil, la délibération et l'action.

Traduction pour notre sujet :

Le conseil : l'audit et l'expertise des circonstances
la qualité du conseil dépend de la qualité des données et de leur analyse

La délibération : les débats, parfois contradictoires,
entre DD – CODIEC – TUTELLE – UDOGEC...
la qualité de la délibération se juge par la fermeté des décisions

L'action du DD avec tous ses partenaires
communication des décisions et accompagnement de leur exécution

***Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles
que nous n'osons pas les faire,
C'est parce que nous n'osons pas
qu'elles semblent difficiles***

Sénèque